

POSITION DU CARTEL « RWANDA-UNION, RADER et UNAR » sur le projet de Protocole présenté par la Tutelle.

Le Cartel estime nécessaire de présenter aux responsables du pays sa prise de position ou égard au projet de Protocole présenté par la Tutelle. Il ne peut, pour l'instant, fournir ses commentaires sur tous les points soulevés et se permet d'abord de répondre au point c, touchant la constitution d'un gouvernement à base large chargé de l'expédition des affaires courantes.

Le Cartel s'abstient de commenter le rapport sur la discussion menée autour de cette question, mais il relève l'argument soulevé au 2° de la page 6 du projet de la Tutelle ainsi libellé : « les uns font valoir qu'il existe un gouvernement qui a l'adhésion de la majorité de la population, que ce gouvernement reconnu de facto a réellement gouverné le pays et assuré des responsabilités et qu'il est obéi par le peuple, que dès lors sa suppression provoquerait inmanquablement un mécontentement susceptible de troubler l'ordre ».

Le Cartel s'étonne que de semblables propos de menace tendant à troubler l'ordre public soient tenus devant les représentants de la Tutelle. Le cartel prend note de semblable situation et attend la réaction de la Tutelle.

En ce qui concerne la constitution d'un gouvernement à base large, chargé d'expédier les affaires courantes, le Cartel voit dans les propositions de la Tutelle un moyen camouflé de rendre inefficace l'action du gouvernement de transition envisagé. Le dédoublement de certains ministères proposés dans le projet de Protocole présenté par la Tutelle ne peut se justifier ici que par des considérations de personnes et non dans l'intérêt du Pays. Nous estimons que le nombre de départements envisagé dans le projet en question ne correspond pas aux exigences de la population.

Par ailleurs, les raisons de parcimonie budgétaire ne paraissent pas moins valables aux yeux du peuple qui ne peut tolérer la dilapidation de fonds publics pour satisfaire l'intransigeance et l'extrémisme. A nos yeux, l'intérêt du peuple exige de la Tutelle et des partis responsables des concessions mutuelles sans considération des intérêts de personnes.

La justice élémentaire exigerait que le Cartel, formé de trois partis politiques importants du Ruanda, ait un nombre plus important de ministères. Toutefois, le Cartel répète que, sans abdiquer l'essentiel de ses responsabilités vis-à-vis du peuple ruandais, pourrait aller au-delà de compromis normalement acceptables.

Aussi, après avoir passé en revue toutes les formules de compromis possibles et considéré les arguments divers développés depuis le début de la séance, il y a déjà plusieurs jours, le Cartel estime devoir démontrer résolument sa bonne foi en adoptant la voie de compromis ultime suivant :

Le Cartel accepte la proposition selon laquelle «le nombre de ministères constituant le gouvernement transitoire sera fixe à neuf», soit :

1. le ministère de la justice,
2. le ministère de l'intérieur,
3. le ministère de l'agriculture,
4. le ministère des finances,
5. le ministère des affaires économiques,
6. le ministère des affaires techniques,
7. le ministère de la santé publique,
8. le ministère des affaires sociales et des réfugiés,
9. le ministère des télécommunications.

- Le Cartel admet que le poste de premier ministre soit maintenu et accepte que le dit poste reste au titulaire actuel.

- Toujours dans le souci de compromis et en vue de vider la question, le Cartel exige que trois ministères lui soient attribués, à savoir : le ministère de l'intérieur, de la justice et des affaires sociales et réfugiés.

La sincérité politique est q'en réalité le compromis auquel nous consentons est une capitulation de trois partis politiques importants du Pays devant l'intransigeance des partis de facto au pouvoir, car nous estimons que l'intérêt des populations prime sur l'intérêt des partis.

En outre, dans le cas où les Secrétaires d'Etat étaient maintenus, le Cartel exige cette fois-ci qu'il ait un partage égalitaire de ces postes entre les deux tendances.

Kigali, le 5 juillet 1961.

Au nom du Cartel,

Pour " Rwanda-Union "

Pour le Rader

Pour l'U.Na.R.,

(Signatures)